

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_030 : ENVIRONNEMENT / FORMATION "JARDINAGE AU NATUREL" - DÉROULÉ ET TARIFICATION DE LA FORMATION RÉALISÉE SUR LE SITE DE LA PLANTELIÈRE, COMMUNE D'ARPAJON-SUR-CÈRE **Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU**

Au titre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) met en place des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, notamment sur son site dédié, la Plantelière, situé sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place une formation sur la thématique du jardinage au naturel.

Cette formation se déroulera sur plusieurs demi-journées, permettant d'aborder diverses thématiques :

Apports théoriques :

- Les bases du jardinage au naturel
- Planifier son jardin
- Lutter contre les maladies et les ravageurs
- L'eau une ressource limitée, l'eau au jardin
- Le compostage

- Préparer son jardin pour l'hiver

Apports pratiques :

- La préparation du jardin
- Planification du jardin, semis et plantations, focus sur quelques plantes spontanées du jardin
- Fabrication et pose d'oyas, entretien du jardin, récoltes, semis et plantations...
- Entretien du jardin, récoltes, semis et plantations...
- Récolte de graines, préparation du jardin pour l'hiver

Pour cette formation, la CABA met à disposition des participants le bâtiment d'accueil de la Plantelière, l'accès au Jardin Naturel, les matériel et produits nécessaires au jardinage sur ce lieu et leur accompagnement par un formateur, la participation demandée aux stagiaires étant fixée à 30,00 € par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place d'une formation « Jardinage au Naturel » sur le site de la Plantelière, Commune d'Arpajon-sur-Cère, au tarif de 30 € par personne ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.